

GP017 07 1504



L'INTERDIT

| | |
|-----------------------------|--|
| Canada Post Postage paid | Postes Canada Post payé |
| Bulk Third Class | En nombre troisième classe F-41 Montréal |

LE JOURNAL DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL • VOLUME 15 NUMÉRO 4 MARS 1974

SI L'ON POUVAIT!



0261501 GEN 1 94 99
 SECRETARIAT GENERAL DE
 L'UNIVERSITE DE MONTRÉAL
 MTL 101 H01010

REÇU
 MAR 18 1974
 SECRETARIAT GENERAL
 UNIVERSITE DE MONTRÉAL

L'INTERDIT

journal des diplômés
de l'Université de Montréal,
paraît 6 fois l'an.

Les bureaux de l'Interdit sont
situés au 2910, boul. Edouard-
Montpetit, bureau 3, Montréal
250. Téléphone: 343-6230

Abonnement: \$3
Pour bibliothèques et diplômés:
\$1.
En supplément: \$1.

Les reproductions sont
autorisées moyennant mention
de l'Interdit et des auteurs.
Dépôt légal No D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.
Tirage mensuel certifié:
40 800 copies

Mars 1974
Volume 15, No 4

Le secrétaire,
Me Louise Mailhot

Le président
du comité de l'Interdit
Robert Dugal

Le directeur,
Marcelle Croteau

Lithographie par
Journal Offset Inc
254 Benjamin Hudon,
Ville Saint-Laurent.

Président
Me André Laurence, c.r.
Droit 1956
Comité conjoint
avec l'Université
de Montréal

Vice-Président
M. Paul-André Tetreault
Architecture 1966
Comité conjoint
avec l'Université
de Montréal

Secrétaire
Me Louise Mailhot,
Droit
Comité de l'Interdit

Trésorier
Me Jean-Jacques
L. Heuroux, c.r.
Droit 1956
Comité de la Campagne
de souscription et de
la Fondation des Diplômés

Président sortant
M. Jacques Lorange
H.E.C. 1950
Comité des modifications
des règlements

MEMBRES DU CONSEIL
Dr A. D. Archambault
Médecine 1929
Comité du Théâtre
M. Claude Beausoleil
Sciences Sociales 1971
Comité de l'Interdit
Dr Gilles Bélisle
Chirurgie Dentaire 1969
Comité de la Campagne
de souscription et de
la Fondation des Diplômés
de Ms Cécile Boisvert
Nursing 1968
Comité du Buffet
gastronomique
M. Jacques Chartrand
Poly 1961
Comité du Mérite Annuel
Dr Robert Dugal
Pharmacie 1965
Médecine, F.E.S. 1973
Comité de l'Interdit
M. André Huneault
Education Physique 1965
Comité de la Campagne
de souscription et de
la Fondation des Diplômés
Comité des Sports
M. Roger Larose
Pharmacie 1932
Représentant de
l'Université de Montréal

le déclin

L'INTERDIT ET LES DIPLÔMÉS

Organiser des manifestations et des activités pour réunir et rejoindre à la fois plus de 38,000 diplômés de l'Université de Montréal est une entreprise quasi impossible. Le seul moyen réel d'y parvenir et le seul véritable lien vivant d'une association de diplômés avec ceux-ci, c'est son journal: l'Interdit.

Nous nous sommes interrogés sur le rôle exact que devait remplir notre journal et quel rayonnement lui donner. Nous avons débuté en modifiant son aspect extérieur et son nom. Quant au contenu, nous nous sommes donnés des objectifs divers que nous résumons ici:

- 1) Informer les diplômés sur eux-mêmes, sur leurs activités et sur l'Université de Montréal: d'où chroniques d'information sur les nominations, promotions, publications et parutions des diplômés, des interviews de diplômés dont la réussite et le rayonnement se sont manifestés dans divers domaines d'activité de notre société.
- 2) Ajouter à la culture des diplômés en présentant des études ou articles sur des

sujets variés. Chaque diplômé trop souvent se limite, une fois sa période de formation universitaire terminée, à développer le domaine dans lequel il s'est spécialisé et perd ainsi contact avec les autres disciplines qu'il côtoyait à l'Université. Nous tentons de combler cet état de chose.

3) Transmettre les prises de position et opinions de l'Association.

4) Divertir les diplômés: à cette fin nous annonçons des activités sociales, théâtrales, gastronomiques, sportives ainsi que des voyages et nous publions les récits et expériences de voyage des diplômés.

Notre journal tire à plus de 40,000 exemplaires. C'est une tribune importante et variée. Nous vous invitons à vous joindre à notre équipe de rédaction. Nous vous demandons aussi de nous envoyer suggestions, commentaires et critiques. En ce jour de la St-Valentin, nous aimerions tant savoir si vous nous aimez!

Car nous vous aimons!

Louise MAILHOT
Droit



AVIS AUX GOLFEURS

Veillez prendre note que le 13^e tournoi de golf annuel de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal aura lieu comme l'an dernier au club de golf Beaconsfield, le 6 juin 1974.

Pour plus de renseignements, s'il vous plaît communiquer avec le secrétariat (343-6230)

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FORMULE DE CONTRIBUTION

(Complétez en lettres moulees, s. v. p.)

| | | | | |
|---|-------------|---|-------------|-------------------------|
| CONTRIBUTION ANNUELLE <small>(Comprenant l'abonnement à l'Interdit)</small> | \$20 | Exercez-vous la profession de votre discipline? Sinon, précisez: | | |
| CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE <small>(à la vie de l'Association)</small> | | | | |
| TOTAL _____ | | | | |
| Nom _____ | | Faculté _____ | Année _____ | Date de naissance _____ |
| Adresse domicile _____ | | Employeur _____ | | |
| Ville et zone postale _____ | | Adresse du bureau _____ | | |
| Province-Pays _____ | | Ville et zone postale ou Province-Pays _____ | | |
| Téléphone domicile _____ | | Téléphone bureau _____ | | |

MERCI

Bien sûr, chacun sait que la recherche pour l'avancement de la science constitue en soi un des principaux rôles que l'université se doit de jouer dans notre société. L'interdit voudrait mettre en lumière des travaux de recherche d'une nature bien spéciale et qui ont exigé l'étroite collaboration de trois groupes universitaires autour d'un problème précis: il s'agit de l'effort conjoint H.E.C., Polytechnique et Aménagement en vue de structurer, d'une façon systématique et propre à l'enseignement, les problèmes de l'intégration et de l'efficacité du design industriel à l'intérieur des entreprises québécoises.

LE MANAGEMENT DU DÉSIGN

OU LA COLLABORATION

ENTRE H.E.C.

POLYTECHNIQUE

ET LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT

Evolution du design industriel

Parler de design, c'est parler d'une réalité bien ancienne. Pour s'en convaincre, l'on a qu'à penser aux réalisations des civilisations anciennes, comme par exemple, les aqueducs et temples romains, qui étaient à la fois très fonctionnels et des plus esthétiques.

Si, par contre, l'on veut discuter de management du design, il faut vite faire le saut jusqu'à l'aube du XX^{ème} siècle industriel, et examiner précisément certaines industries européennes comme celles du meuble, qui ont su incorporer à leurs opérations le processus de création esthétique et technologique, ou "design industriel".

Un peu plus tard, pendant que les guerres ravageaient l'Europe et paralysaient en quelque sorte les secteurs dits favorables au design, les firmes américaines reprenaient l'idée que «la laideur se vend mal», et entreprenaient, de leur côté, des recherches intéressées dans le domaine de l'esthétique industrielle et de son intégration dans les structures organisationnelles.

Le secret de leur réussite? ... Il est quand même assez simple: nos voisins du Sud ont d'abord réalisé que les hommes capables de modifier le présent, de créer l'avenir sont d'une grande rareté! Il suffisait ensuite d'agir en conséquence: faire confiance aux créateurs, leur laisser toute liberté de poursuivre leurs intuitions, même lorsqu'elles paraissent aventureuses, et les encourager dans leur constante curiosité face aux possibilités offertes par les nouveaux matériaux (polyester, plexiglass, rhodoids, etc.) et dans leur audace inventive à appliquer les découvertes technologiques sans cesse mises au point dans l'industrie américaine par les ingénieurs.

La situation au Québec

Il serait trop long dans cet article d'entreprendre d'expliquer systématiquement l'essence même du design industriel et, d'autre part, ce que sont dans les faits les composantes du design management tel qu'employées par les firmes américaines. Nous nous contenterons donc, à la lumière des seules données décrites dans cet article, d'examiner la situation québécoise et ses perspectives d'utilisation du design industriel.

Il est bien aisé de constater que la production industrielle québécoise, malgré ses récents progrès,

(Suite à la page 4)



Le management du design...
Suite de la page 3

est une production qui manque énormément du sens de l'innovation, de l'esprit de créativité, du sens de la nouveauté et de l'avant-gardisme. Quoique l'on ait atteint un degré d'efficacité indéniable sur la mise en valeur de nos matières premières (aluminium, nickel, énergie hydraulique, etc.), il est triste de constater que notre secteur secondaire est encore bien peu développé et que nos industriels sont trop enclins à produire ce qui se vend déjà facilement et sûrement.

Pour ce qui a trait aux nouvelles richesses à procurer à la société, aux innovations, l'on préfère trop souvent laisser aux firmes étrangères (Italie, Etats-Unis, Japon, Allemagne, Scandinavie) le soin de combler ce besoin. La plupart des produits qui nous viennent de ces nations ont, en général, une

présentation ou une forme qui attire notre attention par leur grand souci de l'esthétique et du fonctionnel.

Comment se fait-il que chez nous, au Québec, l'on ne soit pas parvenu à en faire autant? Serait-ce que le manque de designers est flagrant? Pourtant, l'on nous affirme que non. Il existe chez nous de bons et même d'excellents designers. Alors où est le problème? Peut-être dans l'intégration de ceux-ci dans l'industrie. C'est justement là qu'intervient le groupe de recherche H.E.C., Polytechnique et Aménagement.

**L'action conjointe H.E.C. -
Polytechnique - Aménagement**

Ce manque d'audace face à la créativité et à l'innovation, pensons-nous, vient beaucoup plus du fait que peu de recherches avaient été entreprises

jusqu'ici sur les moyens d'intégrer l'innovation et les changements innovateurs dans nos produits, tant au niveau de la production industrielle qu'au niveau marketing, c'est-à-dire au niveau administratif des entreprises québécoises du secteur secondaire.

Devant ces constatations et devant ces lacunes, l'Office du Design du ministère du Commerce et de l'Industrie d'Ottawa a proposé, à l'Ecole des H.E.C., de commander des programmes de formation en design management. La mise sur pied de tels programmes exigeait une rencontre entre les managers (c'est-à-dire l'Ecole des H.E.C.), les designers (donc les diplômés de la Faculté d'Aménagement, designers et architectes), ainsi que les responsables du développement de la technologie, soit les diplômés de l'Ecole Polytechnique (ingénieurs). Ces groupes de recherche ont constaté que les designers, ingénieurs et architectes sont sûrement en mesure de mettre au point de nouveaux produits tout à fait conformes aux normes esthétiques et fonctionnelles du meilleur design. Cependant, le processus de développement et d'administration de ces nouveaux produits introduit toute une gamme de nouvelles exigences et de nouveaux défis avec lesquels l'entrepreneur et l'administrateur québécois n'étaient pas, jusqu'ici, très familiers.

Quand on parle de nouveaux défis, le principal est certainement celui du dialogue ou de la communication d'une part, et une compréhension mutuelle des dimensions des problèmes qui impose une nouvelle philosophie, une nouvelle conception de la production et de la croissance de l'entreprise.

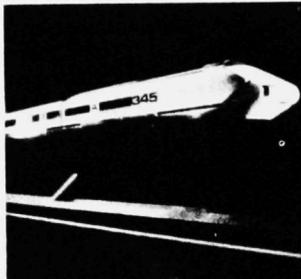
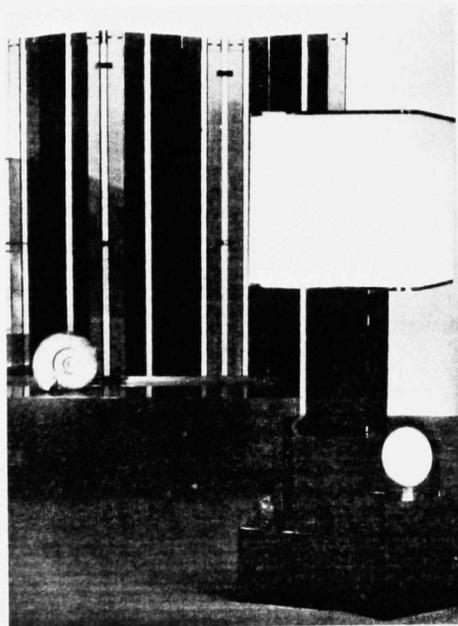
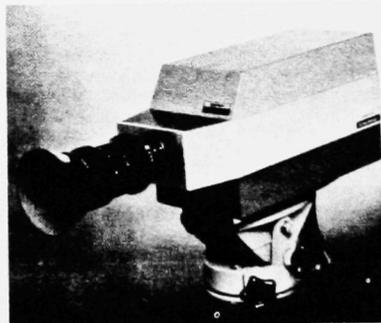
L'équipe de recherchistes de l'Ecole des H.E.C., l'Ecole Polytechnique et de la Faculté d'Aménagement a donc entrepris depuis deux ans, différents projets de recherche qui ont pour objectif de cerner les problèmes que cette nouvelle philosophie est susceptible de faire naître dans l'entreprise, de rechercher les meilleures solutions pour les résoudre, et de présenter le tout sous une forme propre à l'enseignement adapté à notre contexte québécois. Ces travaux de recherche ont déjà donné lieu à une dizaine de séminaires et colloques tenus à l'Ecole des H.E.C. à l'intention d'hommes d'affaires québécois. Le succès de ces stages fut éclatant: plusieurs centaines de participants y ont déjà participé.

En conclusion, nous ne pouvons que souhaiter que cette innovation (puisque'il s'agit bien d'une innovation), c'est-à-dire l'enseignement d'un nouveau volet de l'administration, porte les fruits attendus, c'est-à-dire relancer l'industrie québécoise vers un avant-gardisme qui serait tout à fait de mise pour la nation jeune que nous sommes.

Félicitations au travail et à la recherche de groupe H.E.C., Polytechnique et Aménagement.

Gérard Ducharme
Education physique 1967
H.E.C. 1972

Benoît Duchesne
H.E.C. 1941



Prêts aux jeunes professionnels

Vos diplômes et vos accréditations professionnelles ne sauraient acheter l'équipement de votre cabinet ni en payer le loyer. Par contre, vous croyez en vos possibilités financières futures... et nous y croyons aussi.

C'est pourquoi nous désirons vous aider à trouver le chemin de la réussite, à l'aide d'un prêt que vous nous rembourseriez tout en établissant votre clientèle.

Ce prêt peut dépasser les \$25,000. Vous le remboursez selon un programme de versements qui s'adapte à vos besoins. En outre, votre premier versement pourra être différé.

Ce nouveau service fort utile vous est expliqué en détail dans notre brochure intitulée "Notre aide et notre argent, au service du jeune professionnel." Demandez-en un exemplaire à votre directeur de la Banque Royale. Vous trouverez ce dernier tout aussi qualifié dans sa sphère que vous l'êtes dans la vôtre.

Voilà qui devrait amorcer une entente fructueuse!



En ce moment, nous admettons les professions suivantes—

COMPTABILITÉ—C.A. • ARCHITECTURE—B.ARCH. • ART DENTAIRE—D.D.S.
GÉNIE—B.SC.A. • DROIT—L.L.L. • MÉDECINE—MD. • OPTOMÉTRIE—O.D.
PHARMACIE—B.SC.PHARM. • MÉDECINE VÉTÉRINAIRE—D.M.V.

MONTRÉAL FUTUR

La création de l'avenir

Une réflexion sur le futur, comme celle-ci sur celui de Montréal, fait toujours ressortir la quasi-impossibilité de prévoir adéquatement l'avenir. Une prévision ne peut être autre chose qu'une projection intellectuelle du présent, à la seule lumière de ce que l'on sait de ce présent et de son passé. Or, à tout moment, des événements imprévus et imprévisibles se produisent et perturbent la prévision que l'on vient péniblement d'échafauder. En conséquence la réflexion sur le futur de Montréal doit être de création. Malgré la difficulté de prévoir, il est possible et même, d'ailleurs, beaucoup plus fructueux de se demander ce que devrait être le Montréal futur, celui que l'on désire. Et sur la base de cette volonté de construire une ville conforme à nos besoins et nos aspirations, il faut se mettre immédiatement au travail pour poser dans le présent, aujourd'hui même, des gestes porteurs d'avenir.

L'importance de Montréal

L'importance de Montréal au Canada est considérable. Elle est la ville la plus peuplée du pays avec 2,725,000 habitants comparativement à 2,610,000 pour Toronto et 1,100,000 pour Vancouver. Elle est la principale porte d'entrée du pays, constitue sans contredit le centre le plus dynamique de création culturelle et artistique et joue un rôle international très important. Son territoire recouvre près de 500 milles carrés et environ 65% de sa population est francophone.

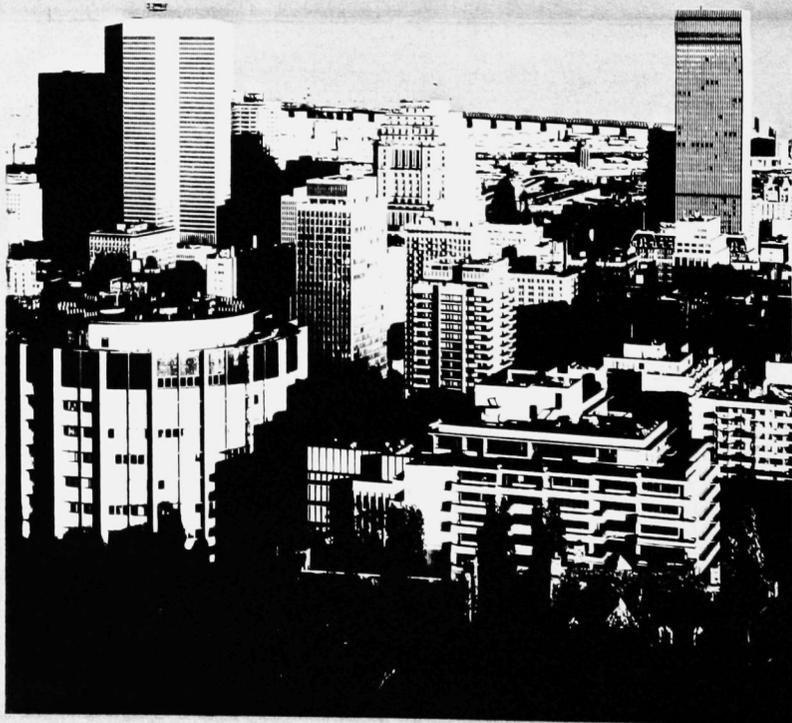
Par rapport au Québec, Montréal est presque six fois plus peuplée que la ville de Québec qui, elle, compte 476,000 habitants; 45% de toute la population québécoise (6,028,000 habitants) vit à Montréal et cette proportion augmente sans cesse. Si l'on établit une moyenne sur des chiffres des quatre dernières années, on constate que plus de 55% des permis de construire du Québec se donnent à Montréal, plus des deux-tiers de la valeur des prêts hypothécaires se situent à Montréal, plus de 70% de la valeur des transactions immobilières du Québec sont à Montréal, quelque 87% de la valeur des chèques encaissés le furent à Montréal. Montréal produit 65% de la valeur brute de la production manufacturière du Québec et offre 71% de l'emploi manufacturier.

L'importance de Montréal au Québec engendre une interdépendance très forte entre la province et la métropole. La destinée de l'un est inexorablement liée à celle de l'autre. La bonne santé du Québec (et du Canada tout entier) dépend de la vitalité de Montréal, et réciproquement.

Les problèmes économiques

Nul n'ignore que la croissance économique de Montréal et de tout le Québec est loin d'être ce qu'elle devrait et pourrait être. Et à cause de l'importance et de la solidarité de Montréal par rapport au Québec, les solutions apportées pour la métropole engendreront une reprise dont bénéficiera toute la province. Voici quelques chiffres* indicateurs qui illustrent l'ampleur du problème.

Au Québec, le revenu personnel moyen per capita était, en 1971, de \$3,027, comparativement à \$3,967, en Ontario et à \$3,405, pour l'ensemble du Canada. En 1972, le taux de chômage québécois



était de 8.3% comparativement à 4.8% pour l'Ontario et 6.3% pour tout le pays. Le nombre de personnes employées a augmenté de 573,000 entre 1961 et 1971, soit une croissance de 35%, contre 42% en Ontario (948,000) et 38% dans le reste du Canada (2,274,000).

La formation de capital fixe (logement, construction non-résidentielle, machinerie et équipement) a atteint quelque \$417 milliards au Québec, en 1972, soit 21% des dépenses similaires pour l'ensemble du Canada. De 1966 à 1972, la croissance des investissements au Québec n'a été supérieure à celle du Canada que dans le secteur primaire/construction ainsi que dans les institutions/gouvernement, et par conséquent inférieure dans les secteurs fabrication, services publics, commerces/services et logement.

En ce qui concerne la productivité, la production par personne employée a toujours été plus basse au Québec que dans le reste du Canada, s'établissant, en 1971, à quelque 91% de la moyenne nationale. Depuis 1964, la productivité n'a augmenté que de 1.7% par année au Québec contre 2.1% pour l'ensemble du Canada.

Pour Montréal plus spécifiquement mentionnons deux indices seulement. La proportion de marchandises générales transbordées au port de Montréal est passée de 12% en 1961 à 6% en 1971. Le nombre d'employés oeuvrant dans les institutions financières à Montréal augmentait de 26% entre 1960 et 1965; l'augmentation ne fut que de 17% entre 1965 et 1970.

Dès 1968, le gouvernement fédéral et, un peu plus tard, le gouvernement québécois prenaient conscience du problème et mettaient en branle une série de mesures afin de corriger cette situation. Cependant, on ne redresse pas une économie en quelques jours et la stagnation s'est prolongée. Vers la fin de 1972 et en 1973, on assiste par contre à une amorce de redressement. Beaucoup a été fait; beaucoup reste à faire. En 1968, l'ambiance était au pessimisme; six ans plus tard, aujourd'hui, on a le droit d'être optimiste.

Les orientations industrielles

Les interventions afin d'accélérer la croissance économique québécoise doivent se faire dans tous les domaines comme l'agriculture, les forêts, les pêcheries, les mines et autres ressources naturelles. A Montréal, l'effort portera bien sûr sur les secteurs secondaire (manufacturier) et tertiaire (finance, services, recherche, etc.).

Dans le secteur secondaire, le Ministère de l'expansion économique régionale propose de mettre l'accent sur les industries suivantes:

1. Sidérurgie: développer en périphérie de Montréal un vaste ensemble sidérurgique ayant une capacité de production de 2 millions de tonnes.
2. Produits électriques et matériel de transport: renforcer les industries déjà en place en ce domaine.
3. Produits chimiques: renforcement, en particulier, des industries existantes de raffinage du pétrole et de pétrochimie.

4. Industries textiles: une forte disponibilité, à Montréal, de travailleurs hautement qualifiés constitue un facteur-clé favorisant la croissance de cette industrie.

5. Alimentation: à cause principalement du marché local considérable, ces industries peuvent prendre une expansion encore plus forte.

6. Meubles: pour la production non seulement des meubles en bois et rembourrés mais aussi de toutes autres pièces d'ameublement.

7. Transport: c'est là un secteur extrêmement important qui comporte deux dimensions: d'abord le transport lui-même c'est-à-dire la manipulation du fret (routier, maritime, aérien) qui demande l'implantation d'équipements (ports, entrepôts, grues pour conteneurs, et aéroports etc.) qui soient adéquats; et, ensuite la mise sur pied d'une industrie de pointe afin de construire des systèmes de transport urbain.

Dans le secteur tertiaire, le MEER propose la consolidation de la structure financière, le renforcement des services de communications et l'implantation de centres importants de recherche et de développement.

La qualité de vie

Si l'on désire assurer la relance économique de Montréal et du Québec, il faut bien sûr concevoir et mettre en oeuvre un ensemble d'interventions industrielles qui feront appel aux énergies concertées des gouvernements et de l'entreprise privée. Mais l'effort ne doit pas s'arrêter à cette stratégie industrielle; il doit être beaucoup plus que ça et toucher la qualité de la vie même de Montréal. Si Montréal est une ville laide, polluée, sale, congestionnée et où rien ne fonctionne, aucune croissance économique ne pourra se maintenir. De plus en plus, les industries s'installent là où il fait bon vivre. Montréal possède déjà l'embryon d'un environnement urbain de très bonne qualité; il faut tirer parti de ce potentiel.

Les principales interventions susceptibles d'améliorer la qualité de vie à Montréal sont:

1. Construire au plus tôt des usines de traitement au moins secondaire des égouts de toute la région montréalaise afin de stopper la pollution du fleuve et de ses tributaires.
2. Concevoir et mettre en opération un système de transport urbain public et personnalisé, composé de mini-véhicules silencieux et non polluants qui graduellement, remplaceront l'automobile privée comme principal moyen de transport à l'intérieur de la ville.
3. Implanter de vastes zones piétonnières; par exemple, la rue Sainte-Catherine pourrait devenir un mail pour piétons allant du Forum jusqu'à la Place Radio-Canada, dans l'est; un mail similaire pourrait serpenter dans la partie ouest du Vieux Montréal afin de revitaliser ce secteur; d'autres pourraient s'implanter ailleurs dans la ville, par exemple, sur la rue Saint-Hubert de tels mails pourraient contenir des aménagements paysagers, des arcades, des galeries, etc.

4. Prolonger considérablement le réseau de circulation piétonnière en climat protégé de la Place Ville-Marie; dans un premier temps, faire la jonction entre, d'une part, le réseau au sud de la rue Sainte-Catherine et, d'autre part, l'embryon de réseau au nord de cette artère et la rue Sainte-Catherine elle-même devenue mail; cette jonction pourrait se faire par l'intermédiaire d'un jardin d'hiver qui amènerait la nature au coeur de Montréal et la conserverait tout au long de l'année.

5. Acheter ou exproprier systématiquement les terrains vacants qui défigurent la zone centrale de la ville pour y aménager principalement des ensembles résidentiels ou des mini-parcs; la fonction stationnement pourrait se poursuivre dans le sous-sol de ces développements.

6. Développer, pour fin d'habitation et services communautaires connexes, les droits aériens des cours de triage et du port de Montréal; de même, on pourrait construire de l'habitation au-dessus du parc de stationnement entourant le nouvel édifice de Radio-Canada.

7. Implanter dans la zone centrale de Montréal et dans tous les quartiers populaires un réseau d'espaces verts formés de mini-parcs reliés entre eux par des sentiers de verdure, servant à la détente et à l'exercice physique; un tel réseau qui s'infiltrerait à l'intérieur du tissu urbain et rejoindrait la population là où elle est - à son lieu de travail et de résidence - faciliterait la mise en application du programme «Participation».

8. De telles mesures de développement systématique auront pour conséquence heureuse non seulement d'assurer une continuité dans le tissu urbain de Montréal, mais aussi d'aborder à l'intérieur de l'actuel périmètre construit, la croissance démographique et, par le fait même, de stopper l'éparpillement sur la périphérie; en conséquence, les terres agricoles de la région montréalaise seront protégées.

9. Deux autres conséquences heureuses d'une telle réorganisation de Montréal seront de réduire le gaspillage d'énergie provoqué par la forme urbaine actuelle et de réduire le coût moyen par capita des services urbains.

10. Assurer, par une gestion et une décentralisation adéquate l'accessibilité à tous les services (scolaires, culturels et récréatifs) que sont en droit d'exiger tous les Montréalais.

Toutes ces interventions (et beaucoup d'autres) feront de Montréal une ville en bonne santé, une ville où la qualité de vie sera très élevée. Cela est essentiel à la prospérité économique, et réciproquement.

Michel Lincourt
Urbanisme 1966

* Source: «Québec/Situation économique et possibilité de développement». Ministère de l'expansion économique régionale, 1973.

LES DIPLÔMÉS AUTEURS

8/super 8/16

par André Lafrance, lettres 1968

Les techniques cinématographiques de la prise de vues au montage et à la projection.

Le choix de votre équipement.

Comment, avec des moyens sommaires, créer des images qui racontent, qui séduisent, qui se bousculent ou se prélassent sur mon écran? se demande le cinéaste amateur.

André Lafrance a précisément écrit ce livre pour répondre à des questions de ce genre. Son livre n'est pas un ouvrage aride et spécialisée à l'usage des théoriciens, mais un guide destiné aux cinéastes amateurs. Abondamment illustré, en mettant l'art du cinéma à la portée de tous, cet ouvrage deviendra vite indispensable au cinéaste amateur d'aujourd'hui... ou de demain.

1973, 242 pages, \$5 00
Les Editions de l'Homme

Le milieu et l'apprentissage,

par Hermas Bastien, philosophie 1927,
éducation 1951

Montrer l'interaction entre les facteurs mésologiques et l'apprentissage, voilà le but de cette étude.

Vivre nécessairement dans un groupe: famille, école, équipes de jeux ou de travail, association, c'est recevoir de ce milieu et, en retour, l'enrichir par son apport personnel. Réciprocité au cours de laquelle se développent la culture et l'apprentissage, activité essentiellement humaine qui ajoute à la nature les traits de la personnalité.

Evolution difficile que la personnalisation; cheminement passionnant que la joie d'apprendre à apprendre en vue de l'éducation permanente.

- la sociologie de l'éducation
- l'individu et le groupe
- le milieu et l'habitude
- la personne et la personnalité

- la nature sociale de l'éducation
- l'école dans notre milieu

Docteur en philosophie et en science de l'éducation, Hermas Bastien a fait carrière dans l'enseignement. Avant et après ses grandes vacances dans l'armée canadienne, il a écrit plusieurs ouvrages et de nombreux articles.

1973, 265 pages, \$6 50

Editions Paulines, Montréal, Québec
Apostolat des Editions, Paris, France

Un Québec qui bougeait

par Jean-Pierre Wallot, Lettres '65

Trame socio-politique du Québec au tournant du XIXe siècle. Il s'agit d'une série d'essais - communications et articles de revues remis à jour - concernant divers aspects socio-politiques de la société québécoise.

À la thèse traditionnelle d'un Québec statique, conservateur et replié sur lui-même, Jean-Pierre Wallot oppose celle d'un Québec qui bougeait, secoué qu'il était par une série de révolutions économiques, sociales, politiques et idéologiques qui ébranlaient d'ailleurs tout le monde atlantique à l'époque.

L'auteur se penche également sur la vie quotidienne des Canadiens, analysant aussi leur religion et leurs moeurs.

1973, 345 pages, \$9 50

Les Editions du Boréal Express
Distribuées en exclusivité par les Editions Fides

Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada (1794 - 1812)

un essai d'économie historique
par Jean-Pierre Wallot, lettres '65
et Gilles Paquet

Les auteurs ont tenté d'analyser et de mesurer par divers biais l'importance économique et politique du patronage dans l'exercice du pouvoir dans le Bas-Canada au tournant du XIXe siècle.

Dans ce but, ils se sont penchés sur un aspect particulier du «secteur public» (activités économiques de L'Etat): la liste civile qui constitue le lieu des conflits entre les groupes autour de la «part aux places» et un révélateur des caractéristiques de la société globale. Leur analyse tente de cerner au coeur de ces conflits les composantes régionales, ethniques et sociales des politiques de salaires et de pensions ainsi que le mécanisme de redistribution des ressources de l'Etat.

De nombreux tableaux et graphiques supportent cet essai original d'économie historique qui laisse une place importante à l'analyse statistique.

Il y a lieu de souligner que cet ouvrage s'est classé parmi les douze (12) finalistes sur les 113 participants au concours du Prix littéraire de Montréal.

1973, 188 pages, \$5,00

Les Presses de l'Université du Québec

L'UNIVERSITÉ A BESOIN DE VOUS PAR SON FONDS ANNUEL DE SOUTIEN

Après deux ans de sollicitation, le Fonds annuel de Soutien (Alma Mater) a reçu près de 2,300 contributions pour une somme totale de \$93,836. Ces souscriptions versées par les diplômés et anciens entre juillet 1971 et mai 1973 auront facilité le lancement d'une vingtaine de projets de recherches.

Cette activité est animée par le Fonds de développement que l'Université a chargé de coordonner la sollicitation faite en sa faveur, tant auprès des diplômés et anciens qu'auprès du public en général (sociétés et individus).

Votre contribution au Fonds annuel de Soutien sert au démarrage d'initiatives nouvelles et à des projets dont le financement n'est pas assuré par les budgets normaux et les subventions gouvernementales. Depuis sa relance, le Fonds annuel de Soutien a financé une vingtaine de projets émanant de quinze facultés, écoles ou départements différents. A tour de rôle, chaque secteur de l'Université pourra bénéficier de cette aide financière.

Enfin, le Fonds annuel de Soutien de l'Université de Montréal est autorisé à émettre des **reçus officiels pour fins d'impôt** et publie, chaque année, la liste des souscripteurs mais sans indication de montant.

| années | objectifs* | résultats |
|-----------|------------|-----------|
| 1971-1972 | \$30,000. | \$40,098. |
| 1972-1973 | \$40,000 | \$53,738. |
| 1973-1974 | \$50,000. | - ** |
| 1974-1975 | \$60,000. | - |
| 1975-1976 | \$70,000. | - |

* Afin de stimuler la générosité des diplômés, un ami de l'Université a offert, pour une troisième année consécutive, un don défi de \$10,000. à la condition, bien entendu, que l'objectif soit atteint.

** Vous pouvez, dès maintenant, faire parvenir votre chèque fait à l'ordre du Fonds annuel de Soutien, à l'adresse suivante: Fonds annuel de Soutien
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal 101 (Québec)

André Bachand, directeur
Dominique Léger, secrétaire exécutif.

LA LÉGISLATION DU TRAVAIL AU QUÉBEC

UN INSTRUMENT DYNAMIQUE QUI DOIT ÉVOLUER DANS LE SENS DE SON ORIGINALITÉ

Dans l'avant-dernière livraison de l'Interdit le signataire de cet article publiait un texte sur la situation du mécanisme de conciliation présentement en vigueur au Québec. Les réactions reçues des différents milieux touchés par cet article l'ont amené à aborder la question sous son aspect le plus large; c'est-à-dire la situation du Code du Travail dans son ensemble.

Il me paraît d'abord important d'éclaircir certaines interrogations soulevées par la publication de mon texte sur la conciliation intitulé: La charrue devant les boeufs (Interdit vol 15 numero 2). S'il est vrai que j'indiquais que le mécanisme de conciliation en vigueur au Québec devait être modifié, il ne faut pas conclure comme l'ont fait certains, que la seule modification possible consisterait à donner aux conciliateurs un rôle semblable à celui des arbitres. Je pense au contraire qu'un des points forts de notre système actuel réside dans la liberté qu'il laisse aux parties de solutionner eux-mêmes leurs problèmes.

Les solutions ou les règlements imposés trouvent difficilement leur place en relations de travail quand ils viennent en remplacement des négociations. Il est faux de prétendre que la formule de l'arbitrage conviendrait aux négociations parce qu'elle fonctionne avec un certain succès comme dernière étape de la procédure de grief. Si l'arbitrage a sa raison d'être c'est parce que les parties se sont entendues au moment des négociations sur le principe et la formule de l'arbitrage. Le code laisse suffisamment de latitude aux parties

pour qu'elles se donnent une forme d'arbitrage qui corresponde à leurs besoins. A l'intérieur d'une convention collective l'arbitrage constitue une formule de maintien de la paix. Elle est cependant conditionnée au fait que la paix sera re-négociée, remise en question une fois la convention terminée. En prônant une intervention arbitrale finale en cas de mésentente en temps de négociations on fausse les jeux. L'arbitrage n'est plus une solution mutuellement acceptée et négociée pas plus qu'elle ne reste une formule de maintien de la paix. Donner des pouvoirs de contingentement à des tiers en temps de négociations, équivaldrait à instaurer une dimension tout à fait contraire à l'esprit du Code du Travail.

Cette question de contingentement ou de dimension nouvelle arrive d'ailleurs à propos à la veille de la refonte du Code du Travail.

Lors du dernier congrès de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles il est apparu que les gens qui travaillent quotidiennement à l'intérieur des cadres de la loi du travail voulaient conserver l'esprit qui anime les mécanismes de contrôle dans le monde du travail au Québec, tout en apportant des améliorations à certaines faiblesses.

Pendant ce congrès à quand même laisse percer les vues d'une école de pensée qui souhaiterait assujettir davantage le droit du travail au droit commun. De même que l'imposition d'un arbitrage obligatoire ne répondrait pas aux carences du système de conciliation, on peut aussi affir-

mer qu'un contrôle plus serré des décisions arbitrales du monde du travail par les tribunaux de droit commun ne réglerait pas les problèmes.

Les critiques du Code ne se sont peut-être pas assez penchées sur les aspects positifs de la législation du Travail au Québec.

Après tout, les gens qui oeuvrent dans le monde du travail n'ont-ils pas en main un instrument qui leur permet de s'asseoir à une même table afin de décider ensemble (patrons et employés) de leur propre sort?

Le Code du Travail est fait en fonction de la collectivité et son fonctionnement au niveau du processus de règlement de différends ou de conflits (commissaires enquêteurs, arbitres et conciliateurs) est orienté vers l'équité (aucune procédure faite en vertu du présent code ne doit être considérée comme nulle ou rejetée pour vice de forme ou irrégularité de procédure — art. 134).

Ces deux remarques suffisent à elles seules à écarter la thèse de l'as-

sujetissement plus serré du Code du Travail au droit commun. Comment, en effet peut-on envisager d'assujettir un système bâti en fonction d'ensemble (unités de négociations) et orienté spécifiquement vers des débats de fond à un système qui ne reconnaît que les individus au détriment des groupes et axé en priorité sur la sacro-sainte procédure. Avec à peine dix ans d'existence le Code du Travail s'est avéré un instrument qui correspond à la réalité du monde du travail et qui suffit à régler les problèmes beaucoup plus efficacement que d'autres systèmes.

Les législateurs auraient avantage à le modifier dans le sens de son originalité plutôt qu'en fonction d'un rapprochement au droit commun. S'il était encore plus efficace et plus près de la réalité du monde du travail, les travailleurs et les employeurs ne s'en sentiraient que mieux. C'est plutôt le droit commun qui devrait s'inspirer du dynamisme et de l'originalité du Code du Travail.

Claude Beausoleil, C.R.I.
Sciences sociales 1971

Design Canada

BOURSES D'ÉTUDES 1974-75

POUR DES ÉTUDES AVANCÉES DANS LE DOMAINE DU DESIGN

Le Conseil national de l'esthétique industrielle et le ministère de l'Industrie et du Commerce offrent des bourses pour des études avancées dans le domaine du design. Ces bourses sont destinées:

- aux candidats dont les activités s'exercent dans le domaine du design et qui sont détenteurs de certificats ou de diplômes en design.
- aux candidats qui travaillent dans le domaine du design, et qui ont fait preuve de compétence mais qui ne sont pas détenteurs de certificats ou de diplômes en design.
- aux meilleurs étudiants qui ont suivi avec succès un programme de cours postsecondaire en design dans une école reconnue et qui désirent perfectionner leurs connaissances.
- aux designers en cours de carrière, qui sont détenteurs de certificats ou de diplômes reconnus en design et qui désirent enseigner le design ou entreprendre des activités spécialisées dans ce domaine.

Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 30 avril 1974. Pour recevoir les formulaires de demande de bourse, écrire au:

Registraire
Bourses "Design Canada"
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario K1A 0H5

AVIS D'ÉLECTIONS

Tous les diplômés intéressés à poser leur candidature à l'un des six postes d'administrateurs vacants dans le prochain conseil d'administration de l'Association doivent en informer le comité de mise en candidature de la façon suivante:

- Remplir au complet le bulletin de présentation suivant:
- S'assurer qu'il parvienne au secrétariat de l'Association des Diplômés, 2910, boulevard Edouard-Montpetit, Bureau 3, Montréal 250 avant le 4 avril 1974 à 16 heures.

Le comité de mise en candidature

MODALITÉS DES ÉLECTIONS

Il est résolu que:

I- Comité de mise en candidature

A- i) soit formé un comité de mise en candidature de cinq membres choisis de la façon suivante:

- deux membres nommés par l'Assemblée générale annuelle lors de la dernière assemblée,

- deux membres nommés par le Conseil d'Administration, hors de ses cadres;

- Le président des D U M

ii) Ces cinq membres élisent entre eux un président du comité de mise en candidature, un vice-président, un secrétaire et deux scrutateurs.

B- Aucun des membres de ce comité de mise en candidature ne peut être à la fois membre de ce comité et candidat à un poste au Conseil d'Administration, advenant ce cas, il doit de-

missionner du comité et le Conseil doit combler la vacance.

C- Si un des membres du comité se trouve dans l'incapacité d'occuper son poste, il appartient au Conseil de combler la vacance.

D- Le président du comité est d'office président d'élection.

E- Le comité de mise en candidature a pour rôle:

a) De faire connaître aux membres le nombre de postes qui devront être comblés lors de la formation du prochain Conseil d'Administration;

o) D'inviter les membres à poser leur candidature dans les délais prescrits;

c) De recevoir les bulletins de candidature;

d) De vérifier l'éligibilité des candidats;

e) De soumettre la liste complète des candidats en vue de l'élection (s'il y a lieu.)

II- Éligibilité:

Tout diplômé de l'Université de Montréal, au sens du règlement de l'Association, peut se porter candidat à l'un des postes d'administrateurs.

III- Procédure et calendrier:

Le nouveau Conseil d'Administration devant entrer en fonction le 1er juin de chaque année.

son renouvellement doit s'effectuer selon la procédure et le calendrier suivant:

Inter de mars:

Un avis invitant les diplômés à poser leur candidature à l'un des postes d'administrateurs dans le prochain conseil d'administration. Cette mise en candidature doit s'effectuer selon les règles à l'article IV et doit parvenir au secrétariat de l'Association avant le quatrième jour du mois d'avril de la même année.

Mars:

Première réunion du comité de mise en candidature qui procède à l'élection décrite dans le présent règlement à l'article I, A, ii ainsi qu'à l'étude de certaines candidatures qui pourront être suscitées en vue du renouvellement partiel du conseil d'administration.

Avril:

Le comité de mise en candidature:

a) étudie les bulletins de candidature parvenus au secrétariat dans les délais prescrits;

b) vérifie l'éligibilité des candidats;

c) établit la liste des candidatures acceptées sans identifier celles qu'il a suscitées, s'il en est.

Inter de mai:

Proclamation des élus si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à combler;

ou

convocation de tous les membres à une assemblée générale extraordinaire en vue de procéder à l'élection si le nombre de candidats est supérieur à celui des postes à combler.

30 mai:

Assemblée générale extraordinaire en vue de l'élection (s'il y a lieu).

1er juin:

Entrée en fonction du nouveau Conseil d'Administration.

IV- Mise en candidature:

A- Tout candidat à un poste d'administration doit remplir un bulletin de présentation donnant son nom, son adresse, la faculté dont il est diplômé et son année de promotion. Ce bulletin doit être signé par le candidat et contresigné par deux diplômés appuyant sa candidature. Ces derniers doivent aussi inscrire leurs noms, adresses, leurs facultés ou écoles dont ils sont diplômés et leurs années de promotion.

B- Les bulletins de candidature doivent parvenir au secrétariat de l'Association avant le 4 avril à 16 heures.

C- Le comité de mise en candidature peut, s'il le juge à propos, inviter un diplômé à poser sa candidature, et dans ce dernier cas, accepter son bulletin de candidature même après le 4 avril à 16 heures.

V- Mode d'élection:

A- S'il y a autant de candidats que de postes à combler, ils sont proclamés élus par le président d'élection.

B- S'il y a plus de candidats que de postes à combler:

a) l'assemblée procède à l'élection sous la direction du président d'élection;

b) chaque électeur est appelé à indiquer sur un bulletin de vote le nom des personnes qu'il désire élire au Conseil, jusqu'à concurrence du nombre de postes à combler. Les bulletins sont compilés par les scrutateurs qui font rapport du résultat à l'assemblée. Les candidats qui ont recueilli le plus de voix sont déclarés élus au Conseil.



BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

JE, , diplômé de la

FACULTÉ de en 19... demeurant

à RUE

VILLE

pose ma candidature au poste de membre du Conseil d'administration de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal pour les années 1973-74 & 1974-75

SIGNATURE date

J'APPUIE CETTE CANDIDATURE :

M. Faculté en 19

ADRESSE

SIGNATURE date

J'APPUIE CETTE CANDIDATURE :

M. Faculté en 19

ADRESSE

SIGNATURE date

le carnet

DRUIT

1941

M. André Bachand, Droit '41 et H.E.C. '42, directeur du Fonds de développement de l'Université de Montréal, vient d'être nommé vice-président des Musées nationaux du Canada. Cet organisme siège à dates fixes et M. Bachand demeure, bien entendu, à son poste à l'Université.

1950

Me Jean Beetz vient d'être nommé juge de la Cour Suprême. Auparavant, Me Beetz fut doyen à la faculté de droit de l'Université de Montréal de 1968 à 1970, puis conseiller spécial au premier ministre du Canada jusqu'à sa récente nomination.

1957

Me Jean Marcoux a été récemment nommé con-

Atlicif Inns. Inc. Il continuera de remplir les fonctions de trésorier au sein de la même compagnie.

1962

M. Jacques Denis a été récemment promu au poste de conseiller en recrutement, cadres supérieurs, à la compagnie John Holt Stethem Limitée.

1964

M. André Genty a été récemment nommé adjoint administratif au Service des Bâtiments et Terrains de l'Université de Montréal.

1968

M. Michel C. Bélanger, C.A. a été récemment nommé contrôleur au Conseil scolaire de l'île de Montréal. M. Bélanger a occupé successivement les fonctions d'analyste financier et de con-

réemment promu au poste de vice-président et directeur régional, responsable des activités pour l'ensemble du Québec à la compagnie de Génie Fondation Limitée (FENCO).

1961

M. Gaston Lambert, associé principal dans la firme Brunelle, Lambert & Associés, ingénieurs-conseils en télécommunications, a été élu le 5 novembre dernier, conseiller municipal de la ville de Saint-Lambert. Il a été depuis désigné comme membre du comité de planification et président de plusieurs comités "ad hoc".

1966

M. Victorien Desgagné, Ing., a formé une firme d'ingénieurs-conseils connue sous le nom de Desgagné, Bergeron & Associés Inc., dont le bureau



André BACHAND



Me Jean BEETZ



Me Jean MARCOUX



Me André MAILHOT



André GENTY



Michel C. BELANGER



Gaston LAMBERT



Yves JULIEN

seiller juridique du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Me Marcoux était antérieurement chef du Contentieux de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

1972

Me André Mailhot a été nommé chef de la division de soutien à la formation, dans le cadre des programmes de formation en main-d'œuvre au ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration du Canada.

H.E.C.

1948

M. Jean Machabée a été promu au poste de vice-président en administration à la Banque Provinciale du Canada. Il était auparavant directeur général adjoint au siège social de la banque.

1958

M. Jacques Bouvette, C.A. a été promu au poste de vice-président, section finances, à la compagnie

seiller en gestion financière à l'emploi de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

POLYTECHNIQUE

1939

M. Roger Charland, Ing., é.a. a été récemment nommé président de Warnock Hersey Appraisal Company, une nouvelle organisation qui groupe le service d'évaluation des services professionnels à la compagnie Begin, Charland et Valiquette (1972) Ltée, dont M. Charland est également le président.

1956

M. Bruno Gauthier, Ing., a été récemment promu au poste de vice-président de John N. Brocklesby Transport Limitée et de Sicotte Transport Limitée, responsable de tous les aspects de l'exploitation de ces deux filiales.

1958

M. Bernard J. Malchelosse, B.A.Sc.P., Ing., a été

principal est situé à St-Félicien. Auparavant, il occupait le poste de gérant municipal de cette ville.

1969

M. Yves Julien vient d'être nommé directeur du financement au Conseil scolaire de l'île de Montréal. M. Julien était antérieurement analyste financier à la Fédération du Québec des Caisses Populaires Desjardins.

1970

M. Jean-Guy Lévêque a été récemment nommé chef de département de géologie et de recherches à la Gaspé Copper Mine.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

1971

M. Elie Bacha vient d'acquiescer une station de radio à câble F.M. 91.0, diffusant en quatre langues: arabe, français, anglais et espagnol. Le poste porte le sigle COCR.

nouvelles
des
diplômes

Bon nombre de nouvelles des diplômés, nominations, promotions, etc., échappent au personnel administratif et rédactionnel de L'INTERDIT. Il s'en excuse tout en demandant à tous ceux qui sont au courant de ce genre de nouvelles de collaborer avec lui et de l'avertir de toutes nominations, promotions, événements de la vie des diplômés dont ils auraient connaissance en se servant du bulletin ci-contre.

LES DIPLÔMÉS DE L'U. DE M.
CASE POSTALE 6128
MONTREAL 101

Veuillez prendre note que M

Nom _____
Faculté _____ Promotion _____
Emploi _____
a _____

Date _____ Lieu _____

* Nomination, participation à une réunion, conférence, etc. - Photo

Vous trouverez ci-joint copie de

Date _____ Signature _____

LES DIPLÔMÉS VOYAGENT VOYAGEZ AVEC EUX!

POURQUOI NE PAS PROFITER DES MERVEILLEUSES VACANCES
OFFERTES PAR VOTRE ASSOCIATION?

VOLS NOLISÉS À BAS PRIX VERS L'EUROPE

RÉSERVEZ IMMÉDIATEMENT POUR PROFITER DE CES TARIFS SPÉCIAUX

| | DÉPART | RETOUR | DURÉE | PRIX |
|----------------|-------------|--------------|----------|-------|
| PARIS | 15 MAI | 7 JUIN | 23 jours | \$249 |
| | 30 MAI | 21 JUIN | 22 jours | \$249 |
| | 25 JUIN | 5 SEPTEMBRE | 72 jours | \$289 |
| | 4 JUILLET | 15 AOÛT | 42 jours | \$289 |
| | 11 JUILLET | 2 AOÛT | 22 jours | \$289 |
| | 13 AOÛT | 4 SEPTEMBRE | 22 jours | \$239 |
| LONDRES | 7 SEPTEMBRE | 29 SEPTEMBRE | 22 jours | \$239 |



PÂQUES À PARIS

PRIX SPÉCIAL DIPLÔMÉS

\$264

ENFANTS ENTRE 2 ET 12 ANS

\$132

DÉPART 7 AVRIL - RETOUR 22 AVRIL

POUR LES DIPLÔMÉS QUI IRONT EN EUROPE AVEC LEURS ENFANTS

Les vols nolisés ci-haut ne permettent pas aux enfants entre 2 et 12 ans de voyager à moitié prix aussi nous vous offrons:

2 VOLS SPÉCIAUX VERS PARIS

Départs 20 juin
5 juillet

Retours 15 juillet
26 juillet

ADULTES \$343 ENFANTS \$171

L'EUROPE EN AUTO

Reservez une voiture de location pour découvrir l'Europe en liberté. Voitures impeccables - kilométrage illimité.

Aussi Eurailpass qui vous permet de circuler à volonté en Europe.

POUR RÉSERVATIONS:

3428 ST-DENIS TÉL 842-1751
CARRÉ PHILLIPS TÉL 866-9381
GALERIES D'ANJOU TÉL 353-7650

VOTRE ASSOCIATION A
CONFIÉ L'ORGANISATION
DE CES VOYAGES À L'
AGENCE DE VOYAGES VIAU
DIRIGÉE PAR 2 DIPLÔMÉS.



ROBERT VIAU



JEAN DAUNAIS

